

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 5

VOTES : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

N° 2019/5/28

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre du mois de septembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'Espinasses, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 18 septembre 2019.

Présents :

ACHARD Liliane, ALLARD-LATOURE Bernard, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BEYNET Marc, BONNAFFOUX Joël, BONNET Jean-Pierre, BONJOUR Dominique, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DUBOS Alain, FACHE Valérie, FAURE Joseph, JACOB Stéphane, JAUSSAUD Yves, JOUSSELME Rose-Marie, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PERNIN Patrick, RAMBAUD Michel, ROMANO Pierre, SARLIN José, SEIMANDO Mylène et TOUCHE Mireille.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs AUBIN Daniel, BERNARD-REYMOND Jean, BOURGADE Béatrice, BREARD J. Philippe, DE SANTINI Alain, MICHEL Alain, SAUNIER Clémence, VANDENABEELE Magali.

Procurations :

M. BERNARD-REYMOND Jean donne procuration à Mme JOUSSELME Rose-Marie ;
Mme BOURGADE Béatrice donne procuration à M. CESTER Francis ;
M. BREARD J. Philippe donne procuration à Mme SEIMANDO Mylène ;
M. DE SANTINI Alain donne procuration à BONNET Jean-Pierre ;
Mme VANDENABEELE Magali donne procuration à Mme BAILLE Juliette.

Madame SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

Objet : Partenariat avec les associations Gap Sciences Animation 05 (GSA05) et Destinations Rivières dans le cadre d'actions de mise en valeur des abords de la Durance (annule et remplace les délibérations n°2019/3/13 et 2019/3/14 du 23 avril 2019).

Monsieur le président rappelle les délibérations n°2019/3/13 et n°2019/3/14 du 23 avril 2019 par lesquelles le conseil communautaire a attribué une aide financière aux associations GSA05 et Destinations Rivières dans le cadre du projet « Animations autour de la Durance » déposé par ces associations dans le cadre du programme LEADER 2014-2020.

Il résulte que l'aide financière allouée par la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet excède le montant maximum d'aide publique que les porteurs de projet étaient autorisés à solliciter.

Par conséquent, l'aide financière accordée dans le cadre des délibérations n°2019/3/13 et n°2019/3/14 du 23 avril 2019 est retirée (4 000 et 3 000 €).

Pour autant, il est à noter que la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) dispose depuis peu d'un parcours de canoë kayak sur la Durance entre Rousset et le site des trois lacs.

Ce parcours familial permet de découvrir la biodiversité exceptionnelle de cette rivière. En effet, le parcours est situé au sein d'un espace classé Natura 2000.

Depuis près de 30 ans, GSA 05 développe et anime des interventions de médiation scientifique à destination de tous les publics et organise des événements de sensibilisation à la culture scientifique (interventions dans les classes, centres de loisirs, médiathèques, fête de la science, conférences, expositions, sorties) sur le territoire de la CCSPVA et dans l'ensemble du département des Hautes-Alpes. Ces interventions visant à développer la culture scientifique des enfants comme des adultes présentent de l'intérêt pour les habitants de la CCSPVA.

Par ailleurs, en partenariat avec Gap Sciences Animations, l'association Destination Rivières effectue des actions et des études visant à animer et mettre en valeur la biodiversité des cours d'eau. Ces actions menées notamment sur la zone de la Durance et ses abords sont bénéfiques au développement du territoire de la CCSPVA et à la mise en valeur de ce dernier.

Dans ce contexte, la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance souhaite apporter un soutien financier à ces associations afin de participer à la dynamique d'intérêt général qu'elles ont impulsée. Il est donc proposé d'allouer une subvention de fonctionnement à ces associations répartie comme suit :

- Gap Science Animation : 3 400 euros
- Destination Rivière : 3 000 euros

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De retirer les délibérations n°2019/3/13 et n°2019/3/14 du 23 avril 2019.
- D'allouer une participation financière aux budgets de fonctionnement des deux associations selon les montants mentionnés ci-dessus.
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget.
- D'autoriser le Président à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois, et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 25 septembre 2019
Et de la publication, le 30 septembre 2019
Monsieur le président,
Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

